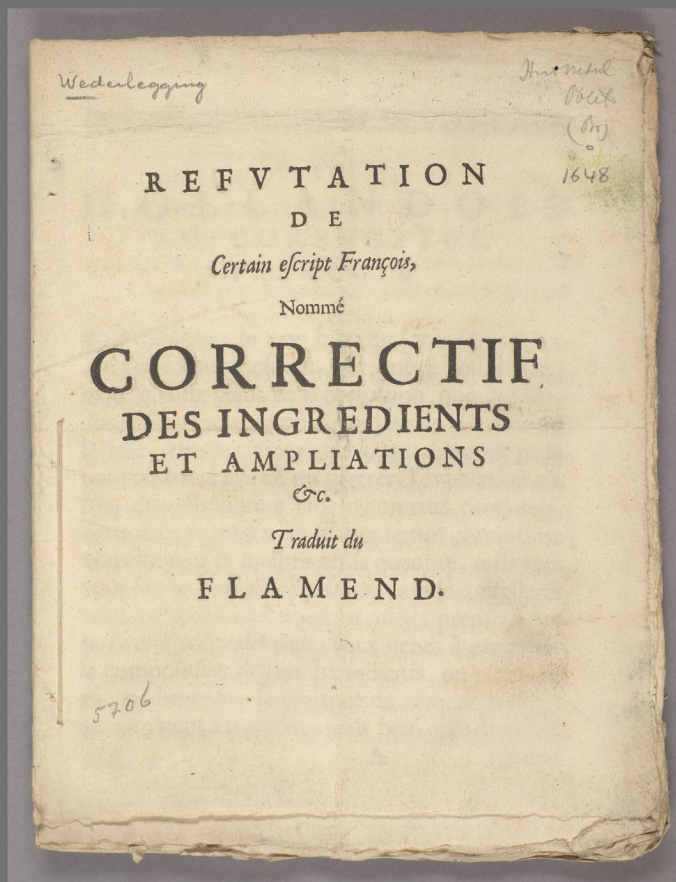


# Réfutation de certain escript françois, nommé Correctif ...



Tryck // / I25 B 14 c Br. 1648 Wederlegging

Tillkomstår s.a.

Digitaliserad år 2019



National Library  
of Sweden

Wederlegging

*Historie*

*Obit*

*(M)*

1648

REFUTATION  
DE

*Certain escript François,*

Nommé

CORRECTIF  
DES INGREDIENTS  
ET AMPLIATIONS  
Etc.

*Traduit du*

FLAMEND.

5706

REBUTATION

DE

Certaines erreurs Françaises

Nommés

CORRECTIF

DES INGREDIENTS

ET AMPLIATIONS

De

Travail de

ELAMEND.

l'Ampliateur  
**H O L L A N D O I S**  
 AU CORRECTEUR  
 FRANCOIS.

**M**onsieur, Je vois bien que mes Ingrediens  
 Mont plutoist esmeu, que purgé vostre bile;  
 mais la faute vient de la correction, non de l'Or-  
 donnance; car en retranchant plus de la moitié de  
 la dose, dans la crainte que vous avés euë de ne la  
 pouvoir toute avaler, ou digerer, l'evacuation n'a  
 sceu correspondre à tant d'humeurs peccantes,  
 dont vous regorgés dés si long temps; & comme  
 vous vous estes mespris en la quantité, aussi avés  
 vous fait en la qualité; ainsi que vous le confesserés  
 vous mesmes, si avec un esprit mieux prepares, que  
 ne l'a esté vostre discours, vous venés à examiner  
 la composition desdits Ingrediens, ou n'entroit  
 aucun diagrède; la violence du remede n'estant  
 aucunement à craindre; mais bien celle de vostre  
 A naturel

naturel furieux, & depravé, dont la cacochimie s'offenſſe autant de la manne, que de la ſcamonée. Remettés vous un peu je vous prie, & apres vous eſtre eſſuyé doucement, & r'entré en vous meſmes, cōſiderés à ſang froid, ce que je vous vay dire, & ſouffrés d'eſtre inſtruiet ſelō l'extrême beſoing, que vous en avés.

*Sur le premiere Article.*

Vous preſuppoſés, que le Cayer ou memorial de la Province de Hollande, preſenté en l'assemblée generale, pour y eſtre conſulté, ſoit ſorti en forme de deſiſion, au nom de tous les Eſtats; comme ſi cette Province vouloit s'arroger l'authorité de diſpoſer ſeulle, de ce qui touche la Republique en general, dont elle fait une partie; au lieu que ſe tenant dans le rang des autres, elle n'a fait, que ce qu'elles font en telles occasions, qui eſt de donner ſon avis, acompagné de raiſons, que vous dites devoir plutoſt eſtre nommées Reſolutions, & vous entretenant en cette erreur, dès le commencement juſques à la fin, vous allés bronchant à tous pas, & fayſant de fauſſes démarches, qui vous contraignēt de donner ſouvent du nézen terre, à quoy ſeroit  
bien

bien necessaire un autre correctif, que le vostre, pour vous redresser à coups d'escorgées, d'une si lourde alléure, & si entretailée.

Après cela, vous attribués à la vertu de l'oignon du lis, qui ne sert, qu'à meurir les ulceres, & apostemes, & à l'esprit de vitriol de Suede, qui s'évapore en le découvrant, le bon estat, où se trouve de present à vostre compte, le traité de l'Empire à Osna-brug; Il faut, que vous soyés bien effronté, ou estourdi pour parler de cette sorte, puis que non seulement tous les Catholiques, mais tous les Protestants, ne cessent d'accuser les Couronnes estrangeres de la prolongation des Traictés, ayant esté contraints de les menaçonner de prendre parti contre elles; si elles ne se resolüent à ne differer pas d'avantage la conclusion, & à ne suspendre pas plus long temps pour leurs interests particuliers, le repos de toute l'Allemagne, apres lequel tous les enfants legitimes souspirent tendrement. Tant s'en faut aussi, que dès la sortie du Côte de Trautmansdorff on ayt diminué, ce qu'il avoit offert de la part de son Maître, qu'on l'a augmenté, & si quelqu'un a retracté ce qu'il avoit promis, ç'a esté  
de la

de la part de vos grands Confidens & Alliés, & par vostre conseil. Les Reformés s'en plaignent, dites vous, M<sup>r</sup>. le Catholique, & c'est ce qui vous fait peine, à cause que vous voudriés bien estre de leur Religion, si vous en aviés quelqu'une; mais il est à douter, s'ils vous y voudroyent recevoir, connoissant bien, que vous n'estes de leur parti, qu'autant, qu'il vous est nécessaire, pour former le vostre, qui consiste uniquement à empescher la Paix & Generale & Particuliere, de quelque façon, que ce puisse estre, sçachant bien qu'autrement vous ne ferriés pas ce, pourquoy vous estes payé, & perdriés les bonnes graces de celuy, pour lequel vous avés renoncé à foy, honneur, reputation, & conscience, si ouvertement, que vous ne craignés point de mentir aux choses les plus manifestes, & où vous pouvés estre convaincu d'imposture, par vos propres Gasetiers; ainsi dites vous sur la fin de ce premier article, que la conclusion du Traicté de Messieurs les Estats ( que vous appellez Defection, & eux Confection, plus cordiale pour le cœur & autres parties nobles des Provinces, que celles d'Hyacinthe & d'Alkermes ) a esté cause que

l'Empe-

l'Empereur a r'appelé le Côte de Trautmãsdorp, bien que la conclusion arrivat le trentiesme de Janvier de l'an present 1648. & la sortie du Comte de Trautmansdorp fut en Juillet de l'An 1647. Avec mesme impudence & stupidité osés vous conclure en cét endroit, que le Duc de Baviere sur nostre exemple rompit le Traicté, qu'il avoit avec la Suede, que vous qualifiés de rupture de foy, en luy, & en nous d'un mesme temps; en quoy vous faites veoir vostre cervelle aussi demontée, & retrograde, que vostre Cronologie, qu'il suffit de refuter, & tout vostre raisonnement par le manifeste de ce Duc, tant en sa date de beaucoup anterieure à celle de nostre Traicté, que par l'allegation dés faits y contenus, d'où resulte une preuve authentique, que vous l'avés trompé, ou que vous avés trahi vos Alliés les Suedois, n'y ayant point de milieu entre ces deux extremités, non plus qu'en la diversité dés Religions, que vous embrasés tout à la fois si estroittement, qu'il semble, que vous les vouliés toutes estouffer.

*Sur le deuxiesme.*

Il est certain, que de la part de Messieurs les

B

Estats

Estats Generaux, ont esté ordonnés de bons remedes, & convenables à la constitution du corps de la Chrestienté, qui ont esté si fidellement dispensés, que les Medecins en ont estimé, loué, & approuvé les Apoticairez, puis qu'il vous plait d'ainsi appeller Messieurs nos Ambassadeurs & Plenipotentiaires, m'estonnant de ce que vous condamnés la Chimie en cette composition, puis que vous vous servés si bien du feu en la guerre, & n'operés en la Paix qu'en distillant; nous ayant long temps obligés de nous accommoder à cette preparation, qui se faisoit goutte à goutte; aussi dans l'article précédent, estimés vous fort l'esprit de vitriol de Suede, qui est un remede Chimique, lequel vous condamnés à deux pas plus loing dans la Hollande, ne regardant que d'un costé. Mais de la part de la France nous ne nous sommes pas apperceus d'autres remedes, que de saignées, & extirpations de membres fort sains, au dehors, de diete au dedans, & sangsues à des pauvres corps etiques & languissants, qui avoient besoing de restaurants, je ne veux pas dire de consommés, parce que tout l'est en France. Là dessus vous appelés au

Traicté

Traicté de l'an 1644. qui vous condamne par tout, ne tendant qu'à la Paix, de laquelle vous n'avez jamais voulu, quelle qu'elle peut estre, vous contentant d'emprunter passéport, pour l'aller égorger dedans son propre temple, & n'assistant aux assemblées de Munster, & Osnabrug, que pour semer la division de toutes parts, & dresser des plans, & pratiques d'une guerre perpetuelle.

Vous assurez, que nos Ministres vous ont présenté au lieu de confortatif, un vomitoire, dont sans doute vous avez bien de besoing, pour vous decharger du fiel, que vous avez contre nous, & de tant de viandes estrangeres, qui vous surchargent l'estomac; mais le Recipé de ce vomitoire, ne peut estre de la façon de nosdits Ministres, puis que tant s'en faut, qu'ils vous aient conseillé d'abandonner les interets de Madame de Savoye, que par leur interposition l'Espagne a restitué, tout ce qu'elle avoit occupé sur le Duc son fils, que vous vouliez bien, qu'elle retint, & le luy aviez fait offrir par Messieurs les Mediateurs, pourveu qu'elle consentit à la ligue d'Italie en la forme, que vous l'avez conceüe, ce que vostre bonne Tante Ma-

dame

dame de Savoye, puis que vous l'appelés ainsi, n'ignore pas, & dit franchement qu'elle a plus d'obligations aux Espagnols qu'à vous.

Pour vos autres Alliés, comment en osés vous parler, puis que vous faites litiere de leurs interests, & ne les mettés sur le tapis, qu'autant qu'ils peuvent servir aux vostres, ou d'obstacles à la Paix; demandés en des nouvelles au Duc de Mantoüe, que vous avés vendu à deniers comptants au traité de Querasque, payant Pigneroles de son argent, & de ses terres, & à qui vous retenés Casal, apres que l'Empereur luy a restitué Mantoüe, & à mesme temps, que l'Espagnol luy rend, ce qu'il a gagné sur luy, ou plutost sur vous, qui le luy deteniés, dans le Montferrat. Quant à la Lorraine, qu'avés vous à vous plaindre de nous? qui n'avons esté, que les Organes de vos intentions, offrant à ce regard tout purement & simplement, ce que vous nous aviés prié d'offrir, mais nous ne scavions pas, que ce fut pour ne rien tenir de tout ce que vous promettiés, & pour vous moquer de nostre interposition, comme vous aviés fait tant & tant de fois, au subject du Portugal, & plusieurs autres,

sur

sur lesquels, où vous nous avés fait parler à vostre  
 nom d'une forte, que vous avés desadvoüée, ou  
 bien, vous avés desiré nos sentiments, & puis les  
 avés impreuvés de bout en bout. Mais que pis est,  
 en ce qui touche la Lorraine, vous nous avés vou-  
 lu rendre les instruments de vostre surprise, pour  
 amuser les Espagnols par les propositions, que  
 vous nous mettiés en bouche, ou à nos Plenipo-  
 tentiaires; tandis que vous traités sous main d'au-  
 tre part avec le Duc de Lorraine, & luy proposiés  
 la restitution de tous les Estats, sans rien exemp-  
 ter, pour la continuation de la guerre en vostre  
 compagnie, qui a tousiours esté vostre unique but,  
 & pour la Paix pas la moitié, & pour peu que les  
 Espagnols se relachassent sur nos instances de ce  
 costé là, vous le faisiés valoir aupres du Duc par  
 vos Emissaires, & le luy representiés avec beau-  
 coup d'exageration, comme un tort insigne, que  
 l'Espagne à quitter la plus grande part de vos  
 conquestes, ainsi que le porte la composition du  
 vomitoire imaginaire, qui fait la conclusion de vo-  
 stre second article.

C

Sur

*Sur le Troiesieme.*

Non seulement a fait de nostre costé tous les offices, que vous exigés par cét article, mais beaucoup d'autres au delà en faveur de la France, luy rendant perpetuellement le bien pour le mal, car à mesure, qu'elle a travaillé de reculer nostre seurté & tranquillité, qui se rencontroit en la Paix, nous nous sommes efforcés de procurer la sienne avec des avantages plus grands, & à de meilleures conditions, que pour nous mesmes, ainsi qu'il sera démontré cy apres. Trente-fois nous avons déclaré aux Espagnols, que nous ne voulions conclure, qu'avec la France, dequoy ils ont tesmoigné estre fort contents, & s'y sont attendu avec nous, beaucoup plus, qu'il n'auroit fallu pour satisfaire à nos obligations, & en fin jusques à ce que la France mesme a determiné de ne vouloir pas conclure, ne pouvant interpreter autrement, ny son langage, ny ses actions; Car apres nous avoir dit au commencement de Juillet de l'an 1646. que moyenant, qu'on luy laissât le Roussillon, & tout ce qu'elle occupoit aux Pays bas, & en Bourgogne, avec la cession du droit sur les Elfaces, & une Trefve de

trente

trente ans en Cathalogue, elle estoit contante, &  
 nous le luy ayant obtenu; nous pouvions dès lors  
 achever, ou avec elle, si elle vouloit tenir parole, ou  
 sans elle si elle s'en vouloit dedire, n'estant pas obli-  
 gés de servir de jouiet à ses tromperies, & de  
 tourner comme des Escurieux, dans la rouë, où  
 elle nous voudroit mettre, & au bransle, qu'il luy  
 playroit d'y donner. Ny l'article huitiesme, ny  
 aucun autre du Traité de l'an 1644. ne contient  
 rien de semblable, & porte au contraire la condem-  
 natiõ precise du procedé des Ministres de France,  
 qui au lieu de marcher de pas esgal avec nous du  
 costé de la Paix, qui est l'object seul de ce Traité,  
 & sa cause efficiente & finale, n'ont cessé de recu-  
 ler; & quand nous nous sommes arrestés pour les  
 attendre, au lieu de retourner pour nous rejoin-  
 dre, ils ont tousiours marché plus en arriere; En  
 l'an 1647. le huitiesme Janvier, la France juroit,  
 que son Traicté ne tiendrait plus, qu'à Portolon-  
 gone, & Pionbino, & quand le Roy d'Espagne  
 l'eut remis à nostre arbitrage; elle fut aussi loing  
 de conclure, qu'auparavant; ce pendant on eut  
 encore patience un an entier, non seulement sans  
 profit,

profit, mais avec empirement perpetuel de son costé. Dans le mesme article, vous demandés, si nos Plenipotentiaires ont rapporté attestation de Messieurs les Mediateurs, qu'ils eussent executé les ordres de leurs Superieurs; Nous ne sçavions pas encore, que cette regle scholastique s'observat dans Munster, & ne nous sommes pas apperceu, que vos Ministres, qui ont plus libre acces, que les nostres vers lesdits Seigneurs Mediateurs, ayent fait ce devoir: au contraire nous entendons, qu'ils se sont aussi bien jouié de leur mediation, que de nostre interposition, jusques au point de veoir un Prince, tel que Monsieur le Duc de Longueville, obligé de redemander son escrit, sur le fait de l'assistance dés Alliés apres le retour de l'un de ses Collegues. C'est un plaisir en verité, de vous veoir cajoler maintenant ceux, dont vous vous estes si souvent plaint aupres de nous, & que vous avés debités pour partisans d'Espagne, & tout au revers nous blâmes aupres d'eux, nous dis-je, que vous cajollés auparavant, & à la seule interposition desquels vous protestiés de vous vouloir tenir. Ces diversités & difformités provenant de causes  
neant.

neantmoins uniformes, qui sont vostre aversion à  
 la Paix, & vostre ambition demesurée à juger tout  
 le monde, & n'estre jugés de personne, à faire de  
 vos Mediateurs, vos dependants, & de vos Inter-  
 positeurs, & Alliés vos Esclaves; La Hollande  
 à vostre dire presse les autres Provinces *Vi, prece,*  
*& pretio,* de ratifier un traicté, qui n'est pas encore  
 signé par les Provinces Unies; quelles armées  
 avés vous desja veu en campagne? quels coups  
 ont esté donnés? enfin quelle violence a esté faite?  
 pour preuve de cette force, que vous imposés à  
 la Hollande; Quant à l'argent, nous confessons  
 tous, qu'elle en a liberalement fourni, jusques à  
 s'espuiser pour la commune deffense, & nouvelle-  
 ment pour redresser les affaires de la Compagnie  
 des Indes, où d'autres Provinces avoient plus d'in-  
 terests, qu'elle; Quoy que vous appellés cela une  
 corruption, si ne laisserons nous pas de l'estimer  
 d'avantage, que toute vostre generation; Pour les  
 prieres, & instances, que la mesme Province de  
 Hollande, pourroit avoir faites au subject de la  
 Ratification, qui at-il à reprendre, ny censurer?  
 principalement par vous, qui n'avés que veoir, ny

D

que

que conoistre sur le moindre Batelier de par deçà,  
 beaucoup moins sur une partie si considerable de  
 l' Estat ; contre laquelle vous avés desjà osé l'année  
 precedente, avec une temerité condamnée de tou-  
 tes les autres Provinces, vous plaindre, & declamer  
 furieusement, vous adressant à chacune d'elles en  
 particulier, ce que jamais aucun Ministre estranger  
 n'avoit entrepris, pour estre contraire à la consti-  
 tution de nostre Republique, & tendant à une di-  
 vision intestine, à laquelle vous travaillés encore à  
 present, par tous les pires moyens, qu'on se pour-  
 roit imaginer ; envoyant respandre dans les Ta-  
 vernes, & Cabarets de Zelande, comme vous fai-  
 siés dans ceux de Liege, cette mauvaise semence  
 de discorde, qui a reduitte cette florissante Cité en  
 la combustion, où chacun la considere ; & instrui-  
 fant nos Predicants sur l'interest de la Religion, où  
 tous Catholiques, que vous soyés, vous avés treu-  
 vé des secrets, & mysteres impenetrables à tous  
 autres, sauf à vous, qui trenchés de deux costés,  
 tâchant à mesme temps de persuader aux Princes  
 Ecclesiastiques de l' Empire, & à la Cour de Ro-  
 me, qu'à raison du Traité, que l'Espagnol a fait

avec

avec nous, ils le doivent abandonner, & s'attacher plus estroittement à la France, seule desireuse & capable de proteger l'Eglise Romaine. Vous achevés cét article par l'assertiõ, que nostre Traité avec Espagne n'est pas encore signé des Provinces Unies, que vous ne voulés plus reconoistre pour telles, d'autant que vous ny desirés plus d'union, & faites ce que vous pouvés pour la rompre. Il n'y restoit plus qu'Utrecht à signer, quand vous vous estes emancipé à cette assertion, & à peine acheviés vous de la faire, qu'il vous a dementi, joignant sa signature aux autres six, en l'attente de laquelle elles demeueroient en nombre suffisant pour conserver leur ancienne denomination, y ayant bien plus d'apparence, qu'elles la retiennent, qu'une à part, & qui à peine seroit unie en soy-mesme.

*Sur le Quatriesme.*

Lors que Monsieur Servient a reiterément déclaré l'an passé 1647. que pourveu qu'on tombast d'accord avec luy sur le subject de la garantie, la France concluroit la Paix en 24. heures, il ne pouvoit presupposer de nostre part autre chose, que ce qu'il avoit desja veu par le traicté du huictiesme

Ian.

Janvier de la mesme année ; contre lequel & de bouche, & par grand nombre d'escrits, qu'il fit mesme imprimer, il se laissa emporter à toute sorte d'invectives, contre le general, & les particuliers de cét Estat; tellement qu'il n'entendoit plus parler, sinon de demeurer contant de ce que nous avions fait, soit à nostre regard, soit à celuy de la France, en luy octroyant ladite garantie en la forme, qu'il la pretendoit, ce qu'ayant obtenu, il ne s'est plus voulu souvenir de sa parolle, nous monstrant l'exemple de retirer la nostre de luy avec d'autant plus de fondement, qu'il en a manqué de de son costé, puis que nous ne luy avons donnée, que sur la condition & supposition de cette prochaine conclusion de Paix entre les deux Couronnes, dont dès lors au lieu de s'approcher, il s'est reculé à perte d'haleine, jusques à contraindre ses Collegues à quitter la partie pour ne le pouvoir suivre en une si longue retraite.

*Sur le Cinquiesme.*

Qu'il ayt esté satisfait de la part de cét Estat aux Traittés entre la France, & luy, en ce qui concerne les choses passées, il a esté si evidamment prouvé,  
& par

& par les effects, & par les escrits, qui en furent publiés l'an dernier, & sont encore au jour, & en vos mains, sans que vous y ayés pû respondre, sinon comme vous faites à present par des periphrases, qui n'ont ny pieds, ny teste, ny aucun rapport, avec la matiere, dont on traite; qu'il est aisé de veoir, que vostre espée, quoy qu'icy vous empruntiés celle d'Alexandre, est bien rouillée, & emouffée, comme aussi le secours bien foible, que vous allés mandier vers les Provinces, de Zelande, & Utrecht, celle cy vous ayant desja condamné en ratifiant, & celle-là en signant, & en ne combatant plus pour ce qui vous touche, mais seulement sur quelques siens interests particuliers.

*Sur le Sixiesme.*

En cét article vous rebattés le mesme clou, qu'aux precedents; & s'il ne peut entrer; sçavoir que l'Espagne a traité avec les Provinces Unies & non demembreés: où concede cét antecedent; mais que nos Provinces soyent demembreés, on le nie: le Corps de cét Estat est entier Dieu graces, & se porte mieux, que vous ne voudries. Ce qui suit est encore plus absurde, sçavoir que l'Espa-

E

gne

gne sur ce pretexte rompra avec nous, quand bon luy semblera; s'il estoit ainsi, & qu'elle voulut rompre, elle feroit donc contre son propre dessein, de pretendre, & poursuivre l'uniformité en nos signatures, & ratifications; & la France, qui n'oublie rien pour ce demembrement, que vous avés toujours au bout de la plume, & de la langue, pource que vous l'avés au milieu du cœur, favoriseroit l'Espagne; qui seroit chose bien nouvelle, & que vous ne voudriés pas, que nous creüssions. En ce Traité avec l'Espagne nous n'avons rien fait contre nos anciennes alliances, n'y ayant pas un mot au prejudice d'icelles, particulierement de la France, & de la mesme sorte, que vous voulés, que nous soyons obligés à maintenir ceux, que nous avons faits avec vous; aussi sommes nous obligés de garder celuy, que nous sortös de faire avec l'Espagne, non avec precipitation, comme vous nous reprochés, tres-calomnieusement; mais apres de longues, & meures deliberations, & avec le consentement souvent renouvelé de toutes les parties de l'Etat.

Sur

*Sur le Septiesme.*

Si vous n'estes contants des devoirs & offices, que nous vous offrons, de continuer pour vostre accõmodement avec l'Espagne, à la bonne heure; nous en demeurerons à nos pieces, & nous tiendrons chacun à nos erres, & si vous n'y pretendés autres devoirs, que ceux requis par les Traités de 1635. & 1644. c'est chose desja faite, & surabondamment: Vous priant de bien considerer vous mesmes lesdits Traités, afin de vous y conformer en ne nous abandonnant pas en ce bon œuvre de la Paix, puis que nous ne vous avons point abandonnés en toutes les autres qui nous y devoient conduire; & que nous vous avons mis jusques sur la porte; ne tenant qu'à vous d'entrer, à quoy toute la Chrestienté vous convie, & vostre propre avantage, si vous le sçavés bien conoistre. Quant à l'expedient, que vous suggerés de regler tous vos avantages dans la paix sur ceux, que nous avons obtenus de l'ennemi commun, je crois qu'il y consentira volontiers, en vous laissant autant dans les Pays-Bas, que ce que nous y avons gagné dès l'an 1635. n'ayant esté l'Espagnol nostre enne-

mi commun, que dès ce temps là, & nostre Traité pour la Paix de l'an 1644. n'estant fondé que sur celuy de laditte année 1635. & celuy cy ne formant point nostre association, que pour lesdits Pays-Bas; au lieu dequoy la France nous veut rendre garands de tout ce que ses armes occupent ailleurs, en l'Espagne, Italie, Bourgogne, Lorraine, & mesme en Allemagne, ayant obtenu par nostre interposition le cōsentement des Espagnols pour l'alienation des Alsaces; outre cette enorme disparité encore n'est ce pas fait; Car non contents de ce qui vous touche immédiatement, vous mettés en jeu des pretensions estrangeres, & entassés à monceaux l'une sur l'autre, non par amitié, que vous ayés pour ceux, au nom de qui vous les produisés, ausij y en a il, qui vous ont des advoüés, mais seulement pour empescher la conclusion des traictés, dans lesquels si vous voulés marcher à pas égal avec nostre Estat, ostés de vos pretensions tout ce qui regarde Savoye, Mantoüe, Monaco, Portugal, Barberins, Liege, Bossolo, d'Anglure, Regio, Lusara, Don Duarte de Bergance, le traité de Querasco, les Grisons, & Valtelins, les Comte  
d'Eg-

d'Eg-  
nois,  
Valt  
Con  
esté  
stre  
blab  
ne d  
gard  
dema  
prem  
par re  
jours  
parti  
com  
avor  
raiso  
qu'el  
Fran  
ambie  
le Mo  
To

d'Egmont, Duc de Bornonville, Prince d'Espinois, Duc de Croy, Abbayés de Corbie, de St. Vast, de St. Hubert, pretensions du Duc de Guise, Comte de Verrue, & enfin tout ce que vous avés esté rechercher jusques aux Antipodes. Car nostre Estat n'a point embarassé les traittés de semblables fatras. Ne plaidant que sa cause propre, & ne demandant vostre assistance, qu'en ce qui la regarde droictemēt, nō obliquemēt, au lieu que vous demandés la sienne, en ce qui vous touche ny proprement, ny improprement, ny de droict fil, ny par reflexion. Et quand autrement seroit, toujours y auroit-il trop de disparité entre les deux parties, & faudroit, que nous eussions perdu le sens commun, & le souvenir des obligations, que nous avons au bien de nostre Patrie, pour refuser le parti raisonnable, & bon, comme vous mesmes l'avoüés, qu'elle rencontre en la Paix, pour attendre, que la France soit parvenue au dernier periode de son ambition, qui ne finira & ne se terminera, qu'avec le Monde.

*Sur le Huietiésme.*

Toutes les comminations, dont vous parlés icy,

F

ont

ont desja esté faites, & s'il y en reste à faire, c'est  
 cõtre vous, qui ne cessés de nous offenser dans no-  
 stre propre maison, qui abusés de nostre courtoisie,  
 amitié, & sincerité en tout, & par tout; qui mespri-  
 sés nostre interposition apres l'avoir recherchee;  
 qui la deshonorés par vos contradictions & revo-  
 cations de promesses. Que Monsieur de la Thuil-  
 lerie demande audience à Messieurs les Estats,  
 pour se plaindre de la fausseté de nos Plenipoten-  
 tiaries, cela peut bien estre; mais que cette fausseté  
 se treuve autre-part, qu'en les plaintes, cela ne peut  
 estre; Nos Ambassadeurs ne cedent à aucuns au-  
 tres, en honneur, & preudhomie, & tout ce que  
 vous avés jusques icy vomí d'injures contre eux,  
 est retombé sur vostre visage, sans les toucher;  
 Messieurs les Estats Generaux n'ont plus be-  
 soing d'information, pour juger, qui dés deux par-  
 ties tergiverse, ou retarde le Traité entre les deux  
 Couronnes; C'est une chose visible à tous les  
 Estats de l'Europe, sauf à la France, ou les Enne-  
 mis de la Paix, & qui la suffoquent au lieu de l'a-  
 vançer, mettent tous les ordres possibles, pour cou-  
 vrir le desordre de leur inique, & scandaleuse pro-  
 cedure.

*Sur*

*Sur le Neufiesme.*

Messieurs les Estats de Hollande ne refusent point d'estre Arbitres; mais ils estiment que de leur part leurs Ambassadeurs peuvent faire cette fonction, ne faytant qu'un avec eux, & estant, comme les rayons du Soleil, qu'il envoie çà & la, sans les détacher du centre de sa lumiere. Vous sçavés, que par vostre Conseil, & de commun accord, nous avons tousjours respondu aux Espagnols, quand ils ont mis en termes par deçà quelques dependances de la Paix, que Munster estoit le lieu destiné à cét ouvrage; le mesme vous disons nous. Or est il, que ny la Province de Hollande, ny aucune des autres ne s'y pouvant transporter, on doit trouver bon, que ce qu'elles ne peuvent par elles mesmes en corps entier, elles le facent par leurs Ambassadeurs, qui sont leurs Procureurs speciaux, & qui les representent fidellement, ce que vous n'ignorés pas; mais comme vous ne cherchés pas l'arbitrage au fond, ny aucune decision; mais seulement de nouveaux circuits, detours, & prolongations, pour celà rejets vous ce que vous mesmes avés autrefois proposé, & passés  
dés

dés personnes de nos Ambassadeurs à celles des  
 Estats, que vous sçavés bien estre une invention  
 d'extrême retardement. Le reproche, que vous  
 nous faites de l'entremise de Mōsieur le President  
 Janin, pour moyenner les Trefves de l'an 1609.  
 est bien foible, ne pouvant nous imaginer, enquoy  
 ont pû consister ces despenses excessives, que vous  
 dittes, que la France consuma à nostre subject en  
 cette occasion; l'Angleterre y avoit un Amba-  
 sadeur pareillement, qui ne dépensoit pas moins,  
 que le vostre, sans nous l'avoir rapporté en ligne  
 de comptes, comme vous faites; ny nous à vous  
 infinité de choses de cette nature, dont nous esti-  
 mons le denombrement tant au dessous de la di-  
 gnité de cēt Estat, que nous ne voulons pas seule-  
 ment nous en souvenir; mais par vostre discours,  
 nous avons droit de croire, que vous estimés lesdi-  
 tes Trefves avoir esté un grand benefice pour  
 nous, & puis qu'ainsi est, jugés quel doit estre ce-  
 luy d'une Paix perpetuelle; où nous n'aurons pas  
 mal fait d'avoir conclu sans vostre entremise, afin  
 que vous ne nous le reprochiés pas un jour. Si vous  
 avés bien leu les Verbaux & Relations de tout ce  
 qui

qui se passa en ce Traicté d'alors, vous trouverés,  
 que la France n'y tesmoigna aucune partialité  
 pour nous, & nous condamna bien serré en plu-  
 sieurs points importants, sans que nous le trouvas-  
 mes mauvais, ny toutes les conferances, hantises,  
 & familiarités, que Monsieur Janin avoit avec les  
 Espagnols. S'il nous eut lors obtenu la Souverai-  
 neté, comme vous nous le reprochiés aussi, il n'au-  
 roit pas esté besoing d'en traiter cette fois icy; &  
 tous les discours, que vous faites, pour nous per-  
 suader, que les Espagnols ne nous tiendront pas  
 ce qu'ils nous ont promis à ce regard, seroient bien  
 ridicules, puis qu'ils nous l'auroient desja autrefois  
 octroyé, à requisition de la France, en un Traité,  
 qu'ils ont bien observé, & dont nous ne nous som-  
 mes jamais plaint; mais certes vous estravagués de  
 tant de costés, qu'on a quasi honte de vous respon-  
 dre, & autant que de raisonner avec un insensé.

Sur la demande que vous faites, si les conquestes  
 de France ne luy sont pas aussi bien acquises, &  
 a aussi bon tiltre, pour le moins que celles de Mes-  
 sieurs les Estats, on vous respond que ce seroit  
 bien pour le plus, car ce que *Messieurs les*

Estats ont acquis, n'a pas esté en rompant & violant un Traité, comme vous avés fait celuy de Vervins: Ils ont attendu, que celuy des Trefves fut expiré, & n'a pas tenu à eux de le cōtinuer. Ils ne pretendent pas de retenir le bien de leurs Alliés, comme la France faict au regard de Pigneroles, & de Casal, Ils n'ont pas despoüillé des Princes qui n'estoient pas en guerre avec eux, comme la France a faict les Enfans Pupils de l'Archiduc Leopold; Ils n'ont pas accouru à tous les soulevemens, qui se sont faits contre l'Espagne, comme la France a fait en Cathalogne, Portugal, & Naples; Ils n'ont pas surpris par embusches les Princes leurs voisins, comme la France a faict le Duc de Lorraine, attirant sa personne sous ombre de traiter; & la detenant contre la foy donnée, jusques à avoir de luy, ce qu'elle n'en eut pû avoir d'autre sorte: Ils ne sont pas entrés dans l'Empire avec promesse solennelle, comme a fait la France de n'y vouloir pas envahir un pouce de terre, & puis chassé ses Confœderés mesmes, comme elle a fait l'Electeur de Trefves, de Philipsburg & de Spir, & le Duc de Wirtemberg de Hohen-  
ville,

ville, l'Electeur de Magence de sa propre residan-  
 ce. Sur l'autre demande, si la France ne peut pas  
 aussi bien pretendre la conservation de ce, qu'elle  
 possede, que lesdits Seigneurs Estats : quand on le  
 concederoit, que s'ensuivroit-il ? sinon qu'elle le  
 pretende, tant qu'il luy plaira, mais si elle ne le peut  
 obtenir, est-ce à dire, que nostre Estat doit pour  
 cela demeurer en guerre perpetuelle, & soit obli-  
 gē de maintenir à la France, ce qui n'est pas com-  
 pris dans leur traité d'association, qui ne regarde,  
 que les Pais-bas, où l'on laisse à la France tout ce  
 qu'elle y a, & où Messieurs les Estats luy ont aidé  
 à prendre Dunquerque, Mardick, & Gravelin-  
 gues, qui est le plus important, avec quoy il y a  
 bien dequoy se contanter de leur assistance, celle  
 de la France ne s'extendant pas à plus, puis que  
 toutes les conquestes de Messieurs les Estats sont  
 referrees dans cette seule entendue des Pais bas ;  
 mais outre cela, qu'est-ce que la France restitue à  
 l'Espagne ailleurs ; qu'elle le monstre. De mettre  
 en jeu le Duc de Lorraine, il n'est point parlé de  
 luy par nos Traités avec la France, & ce n'est pas  
 l'Ennemi commun ; De plus la France ne luy  
 veut

veut pas restituer, ce qu'elle mesme luy a promis  
 par un traité fait à sa volonté d'elle, & dans Paris  
 sous les ferres du Cardinal de Richelieu. Mais  
 quand toutes ces raisons cesseroient, qu'elles y  
 auroit-il, que l'Espagne restituât à Savoye, & Man-  
 toüe, pour estre alliés de la France; & qu'elle ne  
 restituât rien au Duc de Lorraine? cette piece n'est  
 elle pas hors du cercle du Correcteur? & de son  
 interrogat touchant les conquestes de France;  
 l'Espagnol luy pouvant dire, si vous les voulés  
 garder, laissés moy aussi les miennes, & le pouvoir  
 d'assister de plus mon Parent, Ami, & Confœde-  
 ré, comme est le Duc de Lorraine, que vous voulés  
 laisser tout nud, au lieu que vos alliés ont encore  
 sans les restitutions, que vous exigés de moy pour  
 eux, dequoy subsister, selon leur rang; laissés moy  
 tous les biens, que j'ay justement confisqués, pour  
 assister ce Prince, soit du Prince de Monaco, soit  
 autres mes Vassaux & subjects, que vous preten-  
 dés de restablir. De dire, que le Duc de Lorraine  
 a contrevenu au traité, qu'il fit en France l'an 1641.  
 quand ainsi seroit, il n'y auroit pas, dequoy s'en  
 estonner; puis que la violance y entrevenüe le dis-  
 pen-

penlo  
 contra  
 tout c  
 en ver  
 assemb

Mes  
 nipoter  
 Colleg  
 que, Il  
 fiers, ou  
 de mes  
 que vo  
 choix  
 teur  
 de M  
 voye,  
 lerie e  
 de De  
 depuis  
 & Val  
 Cantor  
 Lettres

pensoit de le garder, mais luy maintient, que la contravention a commancé par la France; & en tout cas, s'il est rompu, pourquoy donc la France en vertu de ce mesme Traicté l'exclud elle des assemblées de Munster, & Osnabrug.

*Sur le Dixiesme.*

Messieurs les Estats n'appellent point leurs Plenipotenciaires leurs Serviteurs, mais bien leurs Collegues, & Ministres Principaux de la Republique; Il semble, que vous parliés de quelques Huiffiers, ou Messagers des Provinces avec vos termes de mespris? Quelle mesceance trouvés vous à ce que vous avés pratiqué; Quand la France a fait choix de Monsieur d'Avaux pour estre Mediateur entre les Couronnes de Pologne & Suede; de Monsieur Servient entre les Maisons de Savoye, & de Mantoüe; de Monsieur de la Thuillierie entre la mesme Couronne de Suede, & celle de Dennemarc, de Monsieur Miron, & de depuis de Monsieur Gueffier entre les Grisons, & Valtelins, de Monsieur de Melian, entre les Cantons de Berne, & Soleure, tous hommes de

H

quel-

quelqu'un, qui en ayt blasmé le choix, & qui ayt trouvé mauvais, que la France conféra cét arbitrage à semblables siens Ministres? Ceux que Messieurs les Estats Generaux ont commis, correspondent en toutes façons à la dignité de l'Employ, qu'on leur confie, & n'y a non plus dequoy s'estonner, qu'ils soustiennent une telle dignité, qu'il y avoit au regard des vostres, que je viens de nommer. En un mot Monsieur le Correcteur, afin que vous ne vous gendarmiez plus contre la Province de Hollande, sçachés que Messieurs les Estats Generaux par une resolution uniforme ont conclu de ne prendre point cét arbitrage sur soy, non plus que vostre Reyne Regnante de l'a voulu faire, lors que l'Espagne par la confiance de son bon droit & de la vertu de cette grande Princesse, le luy a deféré, ayant esté conseillée de ne l'accepter pas, afin qu'elle resta moins informée des extrêmes efforts, & deferances, que l'Espagne a fait pour avoir la paix, payant d'effect, & de realités, & non de paroles, comme la France; ainsi que le Nunce du Pape, & l'ambassadeur de Venise ont déclaré  
publi-

publiquemet dans le Conseil du Roy tres-Chretien.

Qu'allés vous icy mettre en jeu le Comte de Peneranda, duquel Messieurs les Estats Generaux, & Messieurs leurs Ambassadeurs ont toujours receu toute sorte d'honneurs, & l'ont trouvé inviolable, en tout ce qu'il a une-fois assureé & promis, Ami de raison, de verité, & de candeur, qui procede par les voyes genereuses, conformes à sa naissance, & à sa qualité; Il s'est tenu ferme à ce que vous aviés trouvé bon, aussi bien que luy; n'ayant pas crû qu'il y eut distinction entre Messieurs les Estats, & Messieurs leurs Plenipotentiaires, puis que tout le pouvoir deferé à ceux cy pour l'arbitrage, s'attacha à la representation, qu'ils font de leurs Superieurs; qui ont approuvé de tous points son sentiment & condamné celuy de vos Ministres, qui ne tend qu'à une subversion, de tout ce qui a desia esté concerté pour nostre repos; Nous ne nions pas, que Monsieur le Nunce, & Monsieur l'Ambassadeur de Venise soyent Mediateurs legitimes, & Monsieur le Comte de Peneranda nous a en toutes occasions déclaré les re-  
cognoi-

cognoistre pour tels, à quoy il ne peut avoir déro-  
gé, en leur avoüant franchement, qu'il s'estoit en-  
gagé par un escrit signé de luy, & de son Collegue  
du 30. Janvier de l'an present 1648. à demeurer fer-  
mes sur les termes, auxquels ils avoient laissé la  
negotiation du traité entre les deux Couron-  
nes, jusques au trentiesme de Mars suivant, aussi  
n'apprenõs nous pas, que Messieurs les Mediateurs  
ayent interpreté cette declaration en la sorte, que  
vous faites, ny eu le moindre ombrage, que les Es-  
pagnols se séparassent de leur Mediation, quand  
elle seroit requise; mais eux seront tres-contents,  
comme ils l'ont incessamment professé, que la paix  
se face de quelque entremise, qu'elle vienne.

Vostre dernier raisonnement en cét article est le  
plus grotesque de tous les autres, par où vous vous  
efforçes de prouver, que si Messieurs les Estats ne  
sont les Arbitres; la qualité de Souverain qui leur  
a esté avoüée par l'Espagne demeurera fort dou-  
teuse, comme si le texte du traité n'estoit pas ex-  
pres, auquel la qualité d'Arbitres ne peut rien ad-  
jouter, puis qu'elle se peut attribuer, comme il s'en  
voit des exemples infinis, à ceux qui ne sont pas  
Souve-

Souverains, & il est fort certain, que l'Espagne n'auroit pû traiter & conclure une Paix perpetuelle avec nous, sans nous laisser cette qualité, de laquelle nous ne devons rien à la France, & pour ne luy en rien devoir encore cy apres, quand toutes autres raisons cesseroient, Messieurs les Estats feroient bien de ne pas accepter cét Arbitrage, qu'elle dit leur devoir conferer la Souveraineté; & pour cela, qu'elle ne fait pas peu pour eux de s'y soumettre; chose ridicule, qu'on ne peut la lire sans admirer vostre puerilité Monsieur le Correcteur.

Aussi tost apres parlant de nos Plenipotentiaires, vous dites, *que la France entend mieux son Monde, & le point d'honneur, que de deferer à des infracteurs de Traités, la gloire d'un tel jugement.* Apres semblables discours, vous ne les devriés plus visiter, ny eux vous recevoir, mais vous verrés que nonobstant toutes ces Rodomontades, vous les irés reflatter, & carresser bæssement, comme vous avés fait des affections, & dis simulatiõs, indignes de cette grandeur, dont vous faites parade, & pensés ébloüir le reste du Monde. Nos Ministres se soucient

I

fort

fort peu d'estre vos Iuges, n'y ayant à gagner en la  
 decision de vos causes, que des injures, & repro-  
 ches de vostre costé, au lieu de remerciements.

*Sur le Onfiesme.*

On vous a desja dit, que en ce Memorial, qui  
 vous fait suer sang & eau, la Province de Hollan-  
 de ne fait, que de donner son advis à Messieurs  
 les Estats Generaux, à qui elle conseille d'enchar-  
 ger leur Ambassadeur ordinaire en France de re-  
 tourner promptement, ce qui vous a bien deü faire  
 connoistre, qu'elle ne parloit pas de foy, puis qu'elle  
 n'y a jamais eu aucun Ambassadeur en particu-  
 lier. Cependant vous éclatés là dessus, comme un  
 Edict, qui ne sçait dequoy il parle, ny à qui, ny ce  
 qu'il dit, ny ce qu'il pense; interpretant que la Hol-  
 lande veut faire un Royaume à part, & qu'elle  
 veut envoyer un Ambassadeur de son Chef seul,  
 que la France ne recevra point, & qu'elle ne le  
 peut faire; ne vous en mettés pas en peine, pauvre  
 homme, que chose semblable ne luy a jamais passé  
 par l'imagination, & le texte de son escrit repugne  
 entierement à vostre glose.

*Sur*

*Sur le Douzième.*

Nous avons leu, & releu la procuration, que vous nous allegués de l'an 1644. que nous trouvons couchée en beaux termes generaux pour exprimer le desir, que la France a pour la Paix, mais quand tous les navires d'Amsterdam seroiēt cōblés de sēblables escrits, la guerre ne cesseroit pas d'un momēt plustost, si on n'y faysoit autre chose; dire moins & faire plus; ne pas si biē parler, & mieux traiter; estant ce qu'il convenoit. Tant s'en faut, que nostre maxime, que vous appellés *Maudite*, soit de voir les deux Couronnes en guerre, & par consequent toute la Chrestienté, tandis que nous serons en Paix, que nous avons plus travaillé pour ce bien universel, que pour le nostre particulier, & sans vous nous l'aurions obtenu il y a long temps, mais vous vous y estes opposé avec une opiniastreré, & une resistance si extraordinaire, que non seulement les soings, & intercessions de *Messieurs* les *Mediateurs*, & les nostres, mais de tous les Princes Chrestiens y ont esté inutiles; vous sçavés bien que le seul desir de vous amener à ce but tant souhaitté, nous a fait retarder des années entieres

tieres le parachevement de nostre traité particu-  
 lier, jusques à le signer trois fois, avant que l'accom-  
 plir, & encore à cette dernière avons nous passé les  
 termes assignées pour l'eschange des Ratifications,  
 attendant toujours, que vous prissiez une resolu-  
 tion conforme aux souhaits de toute l'Europe, &  
 à vostre propre bien, ne s'estant jamais fait traité  
 avec plus d'avantage pour vous, que celuy que  
 nous avons conduit jusques au point de le signer;  
 dequoy vous ne sçauriés dire avec conscience, ny  
 pudeur, que vous vous retirés pour un plus grand  
 bien, & reputation de la France, car au contraire  
 vous perdés l'un & l'autre pour elle, en ce refus  
 aveugle, & en cét aveuglement causé par des pas-  
 sions, ambitions, & interests d'un seul homme  
 estranger de vostre Royaume, & par la main, que  
 luy prestent quelques siens Confidants, qui n'ont  
 pour obiét, que leur advancement particulier, &  
 pour y arriver plûtost, passeroient sur le corps de  
 leurs Peres, & Meres, comme fit la femme de  
 Tarquin, afin de ne se destourner pas d'un pas, du  
 lieu où elle devoit estre couronnée.

Qu'importe, que vous soyés arrivés les premiers  
 à Mun-

à Munster (encore que chacun sçait, que les Im-  
 periaux & Espagnols vous y ont precedé) si vous  
 n'y estes allé, que pour esloigner la Paix, au lieu de  
 l'advancer, & qu'importe aussi que vous y ayés fait  
 cette despense, que vous nommés Prodigieuse,  
 (si peu vous y estes accoustumés) si elle a esté em-  
 ployée à tout autre usage, qu'à celuy, pour lequel  
 vous feigniés d'estre venus à Munster, où toute  
 l'assemblée se fut bien passée des levées de gens de  
 guerre, que vous y avés faites sous le General Be-  
 ninchaufen, contre la neutralité du lieu, que l'Em-  
 pereur mesme, & l'Electeur de Cologne, qui en  
 font les Maistres, ont religieusement observée; &  
 ainsi de vos autres despenses à envoyer des deputés  
 au Prince de Transilvanie contre l'Empire, à cor-  
 rompre le tier, & le quart, pour accroistre la divi-  
 sion, & attiser le feu de toute l'Allemagne. Je suis  
 honteux, & confus pour vous de vous voir avoir  
 recours en ce mesme article à nos Ministres, &  
 Predicants, & d'y recommander vostre Roy, que  
 vous nommés Papiste par le zele, & deffense de  
 vostre Religion, dont vous dites, qu'il est plus ja-  
 loux, que vous mesmes. C'est un langage bien dif-  
 ferent

K

ferent de celuy que vous teniés n'agueres aux Catholiques en Osnabrug, en les conuiant de se jeter entierement entre les bras de vostre mesme Roy à l'exclusion de la Maison d'Autriche, & taschant de leur faire veoir, que c'estoit le seul moyen de supplanter les Protestants, & Reformés, à quoy il faudroit tendre par l' Election d'un Roy des Romains en la personne de Louis xiiii. & d'un Successeur de l' Electorat de Trefves, en celle ou de Monsieur le Cardinal Mazarin, ou de Monsieur de Prince de Conti. Chacun connoit vostre souplesse en matiere de Religion, pour ne pas dire vostre duplicité, & pour cela ny l'un ny l'autre parti ne presteroit pas une obole de vostre caution.

Quant à la Maison Palatine, il ne faut pas douter, que nous n'ayons plus de soing des Princes, qui la composent, & se retirent chés nous, que vous de ceux, qui se retirent chés vous, si ce n'est, que l'emprisonnement, que vous en aviés fait, soit estimé le moyen le plus assureé de les conserver.

Nous n'avons point d'exemples, que l'Espagne ayt jamais trompé la France par des Traités de  
Trefves,

Trefves  
vers, q  
Nices,  
nus ent  
accepté  
se, vous  
victello, &  
mun de  
au centr

Vous  
Correc  
raux, &  
ce derni  
de veni  
graces à  
les autre  
formées  
te, ne po  
aussi à m  
ont ense  
pressa po  
Pallas, q

Trefves, & suspensions d'armes, mais bien au revers, que la France a violé ceux de Bommy, de Nices, & de Vaucelles, qui sont les seuls entrevenus entre ces deux Couronnes. Et si vous eussiez accepté ce parti dès le temps, qu'il vous fut proposé, vous n'aurez pas perdu une armée devant Orvitello, & deux devant Lerida; & l'Ennemi commun de la Chrestienté auroit esté repoussé jusques au centre de ses Estats.

*Sur le Treisiesme.*

Vous ne scauriez jamais empescher, que vostre Correctif, n'estant composé, que d'aigreurs, mineaux, & liqueurs mordicantes, principalement en ce dernier article, où est le fond de la potion, tout de venin contre la Province de Hollande; mais graces à Dieu elle a de bons preservatifs, & toutes les autres Provinces ses Compagnes, sont allés informées de sa moderation, & droicturiere conduite, ne pouvant estre offensée, sans qu'elles l'estoient aussi à mesme temps, par l'estroite liaison, qu'elles ont ensemble, estant le milieu du cuir, que la France pressa pour abbaïser tout le contour & l'image de Pallas, qu'elle veut arracher du bouclier de Phidias,

dias,

dias, pour faire tomber toutes les autres pieces, qui  
 y sont incorporées. Il y a peu d'années, que la  
 France parloit bien un autre langage à son regard,  
 & la nommoit la Maistresse roüe, qui faisoit jouër  
 tous les ressorts de la grande machine de nostre  
 Estat ; A present, quoy qu'elle soit tousiours la  
 mesme, pource qu'elle ne veut pas prostituer la li-  
 berté, la dignité, & la tranquillité de nostre mesme  
 Estat, au Caprice sanglant, & violent d'un perso-  
 nage, qui voudroit, que non seulement la France,  
 mais toute la terre s'assujettit à ses passions, & bai-  
 sat les fers, qu'il luy mettroit aux pieds, & aux  
 mains ; pour cela n'est elle plus à vostre dire, ce  
 qu'elle a tesmoigné d'estre dès quatte-vingt ans,  
 qu'elle a fourni tant de sang & d'or pour nostre  
 establissement & pour parvenir au dernier degré,  
 où nous pouvions monter ; apres quoy il n'y a  
 point de *Plus Outre*, s'y arrestant avec autant de  
 prudence, qu'elle a tesmoigné de courage à nous  
 y faire monter & arriver.

s, qui  
ue la  
gard,  
joüer  
nostre  
urs la  
r la li  
nefme  
perfo-  
rance,  
& bai-  
z aux  
re, ce  
t ans,  
nostre  
degré,  
n'y a  
ant de  
à nous  
ilum  
no no  
ilong  
esalle?

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

